

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Société FREEMAN-FOX nous a fait parvenir le rapport définitif sur l'établissement d'un plan de circulation à Saint-Denis. Les études ont été effectuées en grande partie au cours de l'année 1976, sous la direction d'un Comité Directeur et d'un Comité Technique composés des Conseillers Municipaux et de représentants de diverses administrations ou d'associations.

Le rapport reprend les grandes lignes des aménagements nécessaires qui ont été retenues par le Comité Directeur dans sa séance du 22 novembre 1976 et comprenant trois éléments principaux :

1° - Création d'une rocade sud

Deux voies à circulation prioritaire et dense seront mises à sens unique, l'une dans le sens Est-Ouest par la rue Général de Gaulle, l'autre dans le sens Ouest-Est par les rues Bertin et Monthyon, afin de répondre à l'importance de la demande du trafic entre les secteurs du Chaudron et du sud de la ville (Bellepierre, Brûlé, Saint-François).

2° - Protection du centre ville

Un remodelage du réseau du centre ville protégera celui-ci de tout trafic de transit. Pour ce faire, un système de rocade contournera l'hyper-centre par les rues Victor-Mac-Auliffe, Charles Goumod, Félix-Guyon et rue de Paris et des sens uniques dirigeront les véhicules sur ce mini-périphérique.

3° - Délestage du CD 44

Le plan de circulation prévoit de donner au CD 44 une vocation de desserte des riverains en y créant des sens uniques contrariés.

La mise en application du plan de circulation impliquera une réorganisation des sens uniques, l'aménagement de nombreux carrefours, l'installation de feux de signalisation coordonnés, notamment dans la rue de Paris et la création d'un jalonnement efficace, indiquant clairement et aux endroits appropriés les directions à prendre.

La réalisation du plan de circulation débutera au deuxième semestre 1978 par l'application de la rocade sud et se poursuivra en 1979 et 1980. Les projets de détail vous seront soumis, pour approbation, au fur et à mesure de leur établissement.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE SECRETAIRE donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics :

"Les Commissions sont favorables à la mise en application du plan de circulation étant entendu que tous les projets de détails devront faire l'objet d'accord préalable et qu'en toute hypothèse le délestage du CD 44 devra être réétudié lorsque les ponts sur la RN 2 et le CD 44 auront été mis en service et qu'aura été étudié leur impact sur l'amélioration de la circulation."

LE MAIRE - Nous avons déjà obtenu une subvention du Ministère de l'Equipement pour l'étude de ce projet.

Par contre, pour la mise en oeuvre du plan de circulation, la subvention que nous avions sollicitée auprès du Fonds Routier Métropolitain n'a pas été acceptée et il appartenait au Fonds Routier Réuniennais de financer cette opération. Mais la commission des Finances du Conseil Général a émis un avis défavorable et a demandé que ce soit la Commune elle-même qui finance cette opération.

M. BOURHIS - L'amélioration de la circulation en ville de Saint-Denis intéresse non seulement les Dionysiens, mais aussi tous les habitants des autres villes.

